

Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

Objet : Réunion Comité Directeur CT73 FFME 27/09/2022

Présents : Pauline GOIRAND, Hélène MAUGENDRE, Yann VERDOYA, Pierre-Henri BOURLIER, André ACHARD, Damien HENRIET, Fred JUAREZ, Camil BAZIN, Clotilde FAYAND, Jean Claude PREYNAT, David LAURENT, Monique BERGER

Excusé(s) : Pascal ROUSSEL, Françoise DUCOEUR

Ordre du jour :

- État du déconventionnement
- Situation budgétaire
- Rapport et préconisations des groupes de travail : BYC, Formations, Coupe Savoyarde
- Informations sur les Groupes 'Jeunes Alpi' et 'Ski Alpi'
- Topo Maurienne
- Conditions de travail des salariés
- Questions diverses

1/ État du déconventionnement :

Ci dessous, le tableau reprend le 'statut' des falaises conventionnées :

Convention/ contrat	SNEC_NUME RO	NOM_DU_SITE	NOM_DES_COMM UNES	Etat au 27/09/2022
Convention	739	Chindrieux - Le Bloc"	Chindrieux	Demande de dénonciation à l'amiable :aucune réponse à ce jour.
Convention	740	CESSENS CARABIN"	Chindrieux	Demande de dénonciation à l'amiable :aucune réponse à ce jour.
Convention	741	Chindrieux du bas"	Chindrieux	Demande de dénonciation à l'amiable :aucune réponse à ce jour.
Convention	742	La Pierre-du-Carre"	Chindrieux	Demande de dénonciation à l'amiable :aucune réponse à ce jour.
Convention	1152	Mouxy - Le Revard"	Mouxy	Résiliation dans les temps, qui prendra effet le 22/10/2022
Convention	1364	La Balme, (Pierre-Châtel)"	La Balme	Résiliation dans les temps, depuis le 14/06/2022. Projet

Comité Territorial Montagne et Escalade de la Savoie / FFME

Maison des Sports 90 rue Henri Oreiller 73000 Chambéry

Tel : 04 79 85 80 04 Email : info@ct73.fme.fr site : <http://www.ffmesavoie.com>

Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

				de contrat avec la C.O.M.
Convention	1375	Mollard à Campet"	St Jean d'Arvey	Demande de dénonciation à l'amiable :aucune réponse à ce jour.
Convention	1376	Col de la Doriaz"	Saint Jean d'Arvey	Demande de dénonciation à l'amiable :aucune réponse à ce jour.
Convention	1388	Col des Prés"	Thoiry	Résiliation dans les temps, depuis le 14/09/2022. Aucune interdiction à cette heure.
Convention	816	Baie de Grésine"	Brison Saint Innocent	Résiliation dans les temps, depuis le 26/09/2022. Interdiction depuis le 25/09/2022.
Contrat		Villette	Aime	Contrat
Contrat		Col de l'Epine"	La Motte Servolex	Contrat
Contrat		Col des prés"	Thoiry	Contrat
Contrat		BRISON Entrelacs grande falaise"		Contrat

Précisions :

Mouxy : La commune prendra ses responsabilités. Nous sommes en attente d'une décision de leur part : interdiction ou non ?

Saint Jean d'Arvey : La commune prendra ses responsabilités. Nous sommes en attente d'une décision de leur part : interdiction ou non ?

Brison Saint Innocent a pris un arrêté d'interdiction de l'escalade suite à la date butoir du déconventionnement. Il demande même via son courrier AR : « le démontage de toutes installations type piton... »

Un réunion d'échange avec la communauté de communes de 'Grand lac' aura lieu le 4/10/22. Suite à invitation, David et Pierre Henri seront présents pour échanger avec les communes sur lesquelles il y a des sites d'escalade : Notamment « sur le devenir des sites, leur envergure, leur classement et in fine leur entretien. »

2/ Situation budgétaire :

Nous irions vers un résultat excédentaire.

Une amélioration du résultat est possible en faisant un inventaire pour 'valoriser notre stock'

Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

3/ Réflexion BYC-CYC

Toutes les informations (et recommandation) présentées par le groupe de travail concerné sont à retrouver dans le document joint : Réflexion BYC/CYC.

4/ Formations

Les informations (et recommandation) présentées par le groupe de travail concerné :

* Actions en 2021/22

-Bilan des stages :

Stages annulés :

- 2 stages alpinismes :
- 1 stage canyon et grande voie annulée

Stages maintenus :

- 1 stage grande voie début octobre maintenu
(7 personnes inscrites (0 de Savoie dont 6 licencié)
- 1 stage multi-activité (7 jeunes dont 2 personnes locales)

-Bilan formation :

Sur 2021/22 deux formations fédérales axées sur l'escalade :

- 1 initiateur SAE
- 1 formation continue des cadres.

* Programme 2022 /23

Les formation fédérales (Brevetante ou non) :

Ski-alpinisme

1 journée formation sécurité ouverte à tous sur un terrain sécurisé. (Non brevetante)

- 1 cadre
- 20 personnes
- Date à caler
- Contenu à déterminer
- Prix à fixer

1 journée formation sécurité sur le terrain ouverte aux licenciés sur le terrain (Passeport)

- 1 cadre
- 6 personnes
- Date à caler
- Contenu à déterminer
- Prix à fixer

Escalade :

Formation prévue fixée avec la ligue :

Initiateur SNE printemps 2023 (brevetante)

Recyclage 2023 janvier (brevetante)

Initiateur SAE octobre 2023 (brevetante)

* A programmer :

Formation progression sur corde (brevetante)

- 1 cadre
- 12 personnes
- Date à caler
- Contenu à déterminer
- Prix à fixer

Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

-Les stages 2023 :

1 stage grande voie adulte (printemps)
1 Stage multi-activités (début juillet vacances scolaire).
Question sur le canyon ? Sonder les adhérents ?

-Les passeports :

5 journées de formations pour le passeport Montagnisme :
Blanc à orange pour aller sur une possible formation initiateur montagnisme.

*** Aide financière apportée par le comité**

1500 € d'aides pour inciter les clubs à former leurs bénévoles :
Dossier à remettre au comité avant le 15 novembre.
Cette dernière sera reconduite sur 2023 s'il reste de l'argent non dépensé.

5/ Coupe Savoyarde

ÉTAPES :

Étapes de difficulté :

- **Moutiers** 3-4/12/2022
- **Maurienne Escalade** 21-22/01/2023
- **Neige et Montagne** : pas d'étape cette année en raison de travaux sur le mur et changement de présidence
- **Roc et Vertige** : mur prêté -> CT73 organisateur

Deux questions se posent pour cette éventuelle étape :

- 1) Le CT souhaite-t-il prendre en charge l'organisation complète de cette compétition ?
- 2) La FFME a fixé au week-end du 11-12 mars 2023 l'organisation éventuelle d'un championnat départemental.
L'étape de Roc et Vertige pourrait-elle avoir lieu à cette date afin que cette étape soit le **championnat départemental de difficulté de Savoie** pour les catégories U12-U14, doublé d'un **open** ouvert aux U10 et U12-U14 (clubs hors Savoie) ?

Étapes de bloc :

- **La Zipette** (salle privée en cours d'affiliation FFME) 13/05/2023 – CT organisateur
À voter lors de la réunion du 27/09
- **Escalade Haute Tarentaise** mai ou juin 2023 à confirmer suite à réunion de bureau de leur club le 27/09
- **Chambéry escalade** : réponse négative

CLASSEMENT : ci-dessous des questions pour réorganiser le règlement de la coupe. Des échanges par mails avec Monique Berger, Clotilde Fayand, Céline Hurtado nous ont permis d'avancer sur ces questions.

- Sur chaque étape des points sont attribués selon le classement. Reste à déterminer comment ils sont attribués.
- Classement final obtenu en sommant les points obtenus sur chaque étape.
A noter que la question s'est posée de ne pas attribuer de points et d'obtenir le classement final par multiplication des places sur chaque étape -> non retenu
- Classement club supprimé ? **NON**
- Le vainqueur de la Coupe Savoyarde doit-il nécessairement être licencié dans un club savoyard ? **OUI**
- Voir avec les clubs organisateur comment améliorer le fonctionnement de la coupe.

Votes par le comité directeur :

2 dates organisées par le CT73 : CONTRE.

Ainsi :

L'étape Roc et Vertige ne se fera pas.

Le CT73 organisera l'étape de bloc qui aura lieu à La Zipette (salle de bloc chambérienne)

Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

6/ Informations sur les Groupes 'Jeunes Alpi' et 'Ski Alpi'

- Groupe Jeunes alpinistes: nous sommes sur la seconde année d'une session de deux ans. Une expédition en Suède en ski de randonnée et cascade de glace est prévue. Ils se débrouillent pour le financement. Il faut voir avec eux afin d'avoir un compte rendu.
- Groupe ski alpinisme: pas de nouvelles... la Question du maintien ou non de ce groupe sera posée lors de la prochaine réunion de comité directeur.

7/ Topo Maurienne

L'objectif de sortie est fixé à fin mai, début juin 2023. Ce sera le tome 3.
Les tomes 1 et 2 sont prévus en réédition à l'automne 2023. Par conséquent, la recherche d'annonceurs sera pour les 3 tomes.
Yann ne sera pas disponible pour la recherche d'annonceurs. David s'en chargera mais il aura besoin d'aide. Il n'est pas exclu de faire appel à de la sous-traitance, si besoin.

8 / Conditions de travail des salariés

Suite à une demande des salariés d'avoir du temps pour l'entraînement décompté dans leur temps de travail, le bureau a pris la décision de ne pas accepter cette demande car, entre autres, il n'y a pas d'exemple de telles pratiques dans le milieu de l'escalade.

Cependant, une aide forfaitaire de 500 euros pour un temps plein et de 250 euros pour un mi temps sera accordée. Cette aide peut servir à l'achat d'équipements, de vêtements, à un abonnement à une salle d'escalade...

De plus, un point va être fait sur les besoins en équipement des salariés de façon à ce qu'ils ne se servent pas de leur équipement personnel.

Enfin, pour tenir compte de l'accident de David, le président du comité lui accorde 6 jours de RTT pour se remettre en forme (à prendre par demi journée).

9 / Questions diverses:

Roc climber a redonné le matériel acheté dans le cadre d'une bourse pour équiper une falaise car le projet n'est pas allé au bout. Le comité se félicite de cette décision.

La prochaine réunion du comité se tiendra le mardi 22 novembre à 18H30.

La séance est levée à 21h45

Le président,
Pierre-Henri Bourlier

Le Secrétaire,
Yann Verdoya

La secrétaire adjointe,
Pauline Goirand

Comité Territorial Montagne et Escalade de la Savoie / FFME
Maison des Sports 90 rue Henri Oreiller 73000 Chambéry
Tel : 04 79 85 80 04 Email : info@ct73.fme.fr site : <http://www.ffmesavoie.com>